

Le Canard des Valericains

n° 126
Janvier 2017



Le Mot du Maire

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter en mon nom et au nom du conseil municipal une excellente année 2017, la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets. J'adresse plus particulièrement un message d'espoir à tous ceux qui connaissent des difficultés.

J'aurai d'ailleurs l'occasion de l'exprimer de vive voix lors de la traditionnelle cérémonie des vœux pour laquelle vous êtes chaleureusement invité le samedi 7 janvier à 11 heures, salle du casino.

Cette première rencontre 2017 est un moment privilégié et d'échange qui permet de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité. Cela nous permet également de faire le point sur le bilan de l'année écoulée et de vous présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et futurs projets sur lesquels nous travaillons.

En ce début d'année notre commune sera marquée par le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février. Il est primordial que chacun d'entre vous se sente concerné par cette opération. En effet, c'est selon le nombre de résidents que sont calculées et attribuées les dotations de l'Etat. Sans ces subventions, nous ne pourrions poursuivre nos investissements, engager des travaux, aider les associations locales...

Dans ce numéro du bulletin vous trouverez d'ailleurs toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du recensement et l'intérêt d'y participer par internet pour ceux qui en ont la possibilité.

Stéphane Haussoulier

Vice-président du Conseil Départemental de la Somme
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

S
O
M
M
A
I
R
E

► Page 2

- Stop aux pesticides chimiques
- Point sur les travaux
- Civisme
- Vie associative

► Page 3

- Le recensement de la population du 19 janvier au 18 février

► Page 4

- Les rendez-vous du 7 janvier au 10 février

Le dispositif « Participation citoyenne » est en marche

La sécurité, c'est l'affaire de tous

Pour sécuriser au mieux la commune et limiter les faits de délinquance qui se produisent parfois, le conseil municipal, réuni le 12 décembre, a validé la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » à Saint-Valery, en lien avec la gendarmerie, la police municipale, les élus et les habitants sensibilisés à ce problème.

Ces référents sont des citoyens vigilants qui favorisent la diffusion de conseils préventifs pour lutter contre la délinquance et les dégradations. Ils adoptent de bons réflexes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, relever le n° de plaque d'immatriculation de véhicules suspects ... La participation citoyenne peut améliorer la vie de chacun d'entre nous, mais aussi contribuer à tisser des liens. C'est bien de la prévention et non de la délation que ce dispositif propose. Il rassure la population et dissuade les délinquants potentiels.

Afin de mettre en place ce dispositif, une réunion d'information publique sera programmée prochainement en présence de la gendarmerie.



Trop de chats errants !

Trop de chats vagabondent dans les rues de la commune, et causent des nuisances en tout genre. Un appel à la vigilance est à nouveau demandé aux propriétaires de chats qui se promènent librement et sans surveillance.

Si votre animal a accès à l'extérieur, sa stérilisation est vivement conseillée : c'est le seul moyen efficace pour lutter contre le phénomène de surpopulation féline et éviter les désagréments liés à la reproduction (moins de fugues, de miaulements intempêtifs et de portée surprise)

Selon l'article L211-19-1 du Code rural il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Directeur de la publication : Stéphane Haussoulier

Contact : Mairie, 19 place Saint-Martin 80230 Saint-Valery-sur-Somme - Tel 03.22.60.82.16 - Fax: 03.22.26.84.96 - Courriel : mairie@saint-valery-sur-somme.fr

Tirage 2000 exemplaires — téléchargeable sur le site de la commune : www.saint-valery-sur-somme.fr

Environnement : stop aux pesticides chimiques

Stop aux pesticides chimiques, débroussaillants, désherbants, insecticides ! Applicable au 1er janvier 2017 la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit les pesticides dans l'ensemble des espaces publics. Cette disposition nous invite à changer de comportement et à prendre conscience que l'utilisation de produits phytosanitaires est nocive pour la santé et l'environnement.



Amis jardiniers, si ce n'est pas déjà le cas, passez vous aussi au Zéro pesticide dans votre jardin. Employez la binette, acceptez les herbes rebelles ici et là. C'est la nature !

Dans le cadre de sa politique environnementale la commune a anticipé cette obligation ; Au printemps 2016 elle a signé la charte « zéro phyto » afin de maîtriser les risques de pollution ponctuelle et diffuse liés aux pratiques de désherbage. Elle a ainsi pris des mesures visant à supprimer totalement les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Désherber différemment

Adopter le non - désherbage

Les jardiniers du service Espaces verts de la ville emploient des méthodes alternatives de désherbage (manuel et thermique), compostage, paillage. Mais ils adoptent également le non-désherbage.

En effet, si dans certains endroits les herbes sont à éliminer, ailleurs elles peuvent être acceptées ou tondues.

Le défi étant de maintenir naturellement la qualité des espaces publics. D'ailleurs chacun d'entre nous peut y apporter sa contribution en entretenant les abords de son domicile.



Le désherbage manuel et thermique remplace les désherbants

Point sur les travaux



Réunion avec les riverains le 12 décembre dernier

► Route de Ribeaucourt

Comme nous l'annoncions dans un précédent bulletin les futurs travaux de la route de Ribeaucourt sont programmés pour 2017. Dans un premier temps, il est prévu le remplacement et le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.

Le lancement devrait démarrer en février/ mars. Viendront ensuite les travaux de voirie, la création de cheminements piéton, l'aménagement des entrées charretières et la



► **Le chemin d'accès à la mare bouchée** contournant le Fruticetum, vient d'être refait par les maçons de la ville.

réalisation d'accotements enherbés sur les espaces restants en fonction de la solution choisie concernant le sens de circulation, en concertation avec les riverains.

► **Rue de Neuville** : le bas de la rue de Neuville fait peau neuve après plusieurs semaines de travaux :

création de stationnement devant le cimetière, remise en état des réseaux de la cité Chopin, création de passages surbaissés dans le bordage au droit des entrées charretières.



► **Entre la rue des pluviers et la sortie de ville (une portion de la route de Beauchamps)** : En janvier, début des travaux de bordage, réalisation de trottoirs, de stationnements et reprise de la voirie.

Civisme

Respect du code de la route

Pour la sécurité de tous la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h dans toute la commune.

Cela réduit également les nuisances liées aux bruits et à la pollution des véhicules. Il est du devoir de chacun, de respecter la limitation et sa signalisation.

Gare aux excès de vitesse et aux contrôles à venir.



Vie associative

► **Félicitations au Club de Kayak de Mer et de Va'a** qui vient de se classer 4ème Club français sur 96 ! Un exploit qui ravit l'ensemble des bénévoles et moniteurs professionnels qui gravitent autour du club, cette performance n'ayant jamais été atteinte en plus de 28 années d'existence. Vingt-huit compétiteurs ont pu être qualifiés aux Championnats de France Ocean Racing 2016.

► **Association Rando Nature** : président depuis l'été 1990 Dominique Salesse vient de passer le relais à Gaëtan Duponchelle pour la gestion des traversées pédestres de l'estuaire.

C'est le recensement du 19 janvier au 18 février 2017

Dans les communes de moins de 10 000 habitants une enquête de recensement est réalisée tous les cinq ans. En 2017, elle se déroule à Saint-Valery et dans les mêmes localités qu'en 2012, du 19 janvier au 18 février.

A quoi sert le recensement de la population ?

- Il permet de connaître la population de la France en détail, et de chaque commune. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, transport utilisé, déplacement quotidien, conditions de logement ...

- Les résultats sont destinés à éclairer les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs : ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport.

- Le recensement conditionne le versement des dotations de l'Etat qui sont calculées en fonction du nombre d'habitants. Il est donc important que chaque habitant de la commune soit recensé.

Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par la mairie se déplace à votre domicile. Il devra vous présenter sa carte tricolore avec sa photographie, signée par le maire.

L'agent recenseur vous remettra les questionnaires du recensement :

- Une feuille de logement pour votre foyer

- Un bulletin individuel pour chaque personne vivant au domicile, quel que soit son âge ou lien de parenté

Pour remplir les documents : possibilité de le faire soi-même ou d'être accompagné de l'agent recenseur ou de le faire directement par Internet sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Pour le retour des questionnaires, non remplis en ligne : l'agent les récupère sur rendez-vous à votre domicile ; si vous êtes souvent absent vous pouvez les retourner sous enveloppe à la mairie ou les confier à une personne de votre choix qui les remettra à l'agent recenseur. Dans tous les cas, les questionnaires remplis doivent être remis avant le 18 février 2017.

Qui organise le recensement ?

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'Etat.

Les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

L'INSEE organise et contrôle la collecte, recueille les informations, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

La confidentialité

Le recensement respecte les procédures approuvées par la commission nationale de l'informatique et des libertés. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les personnes et les logements ne sont comptés qu'une seule fois. Les informations recueillies ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Le recensement en ligne des avantages pour tous

► Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, donc un remplissage rapide

► Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS sur les réponses arrivées par Internet

- Moins de papier à gérer et à contrôler

► Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Modernité, économie, développement durable, travail de l'agent facilité



1 L'agent recenseur se présente chez les personnes ; il leur propose de répondre par Internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires dont les codes personnels pour se connecter.

2 Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « accéder au questionnaire en ligne »

3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire

4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Agenda du 7 janvier au 10 février 2017

Date, horaire, lieu	Evénements
Samedi 7 janvier à 11 h Salle du casino	Cérémonie de présentation des vœux du maire et du conseil municipal à la population Valericaine
Samedi 14 janvier à 16h Salle Adrien Huguet	Galette des rois de l'association Gym détente. Contact : Denise Widehem - babwid@hotmail.com
A partir du 19 janvier	Début du recensement de la population (lire en page 3)
Samedi 21 janvier à 11 h Salle de Ribeaupville	Assemblée générale de l'association Ecrivoires. Contact : Marie-France Goulois au 03 22 60 76 43.
Samedi 21 janvier à 15h Salle du casino	Galette des rois offerte aux aînés et organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune. Inscription avant le 14 janvier.
Samedi 21 janvier à 17h Salle Adrien Huguet	Assemblée générale de l'association de jumelage Saint-Valery/Battle. Contact : Guy Grognet au 03 22 26 92 62.
Samedi 21 janvier et dimanche 22 janvier Tribunal de commerce	Soirée poésie proposée par la troupe Solilès (présentation du spectacle à lire ci-contre)
Samedi 28 janvier à 15h Tribunal de commerce	Conférence programmée par la société d'Histoire et d'Archéologie, et animée par M. Marmousez, sur le thème : « 2000 ans d'histoire sur les relations franco britanniques entre le Ponthieu et le sud de l'Angleterre » Contact : 06 26 92 60 35.
Dimanche 29 janvier, 17h Salle du patrimoine	Présentation des Vœux de l'association des Fêtes Guillaume. Contact : 06 88 28 29 90.
Lundi 30 janvier à 18h30 Salle du conseil municipal	Remise des prix du concours « J'aime Noël, je décore ma maison » aux participants. Contact : 03 22 60 39 29.
Samedi 4 février à 15h Salle du casino	Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie. Contact : 06 26 92 60 35.
Samedi 10 février à 18h15 Salle du patrimoine	Assemblée générale de l'association de jumelage Saint-Valery/Herstelle. Contact : Yveline Debray - 03 22 26 91 21

Troupe Solilès

Lecture spectacle, les 21 et 22

« Lou, ombre de mon amour »



La troupe Solilès vous convie les samedi 21 et dimanche 22 janvier à la lecture spectacle « Lou, ombre de mon amour » autour des correspondances de Guillaume Apollinaire avec Louise de Coligny. Entre 1914 et 1915 Apollinaire échange, depuis le front de la guerre, des lettres avec Lou (ainsi que l'appelle le poète) qui deviendra sa muse. Prétexte à la rédaction des plus beaux poèmes, cet échange est joué par les deux comédiens de la troupe Solilès, sous la forme d'un dialogue entre le quotidien de la correspondance et le sublime de la poésie.

Représentations :

- samedi 21 janvier à 20h30

- dimanche 22 janvier à 16h

Tarifs : 12 € et 10 € (pour les habitants du territoire de la Baie de Somme, demandeurs d'emploi, étudiants ...)

Réservations : 06 32 60 16 59 ou sur le site de la troupe.



11 artistes contemporains

jusqu'au 26 mars 2017

**GALERIE
MAZNEL**

Saint-Valery-sur-Somme
87 - 89 rue de la Ferté
03 22 61 53 26

www.maznel.com